

# Alerte ! Dispositif "ECLAIR"

## Une machine de guerre contre l'éducation prioritaire et vers une gestion managériale et sécuritaire de l'éducation

□ Le programme Clair (Collèges et Lycées pour l'Ambition l'innovation et la réussite) vient d'être étendu aux écoles primaires et aux RAR (Réseaux Ambition Réussite) pour la rentrée 2011 □ Depuis septembre 2010, 105 établissements (2 dans la Loire) choisis parmi ceux « concentrant le plus de difficultés en matière de climat scolaire et de violence » expérimentent dans dix académies le programme CLAIR (collèges et lycées pour l'ambition, l'innovation et la réussite) □

La menace de démantèlement de l'éducation prioritaire par ce gouvernement se précise. SUD dénonce le mépris du rejet du dispositif exprimé par les établissements et leurs équipes qui avaient été désignés d'office pour l'expérimenter. Nous dénonçons le simulacre « d'évaluation » : validation positive et préconisation d'étendre le dispositif au bout d'un trimestre par le recteur Nique, 5 semaines après avoir été désigné. Étendre le dispositif CLAIR au réseau RAR, c'est amorcer l'abandon de la priorisation des établissements en difficulté en termes de moyens éducatifs supplémentaires, c'est substituer une politique d'encadrement sécuritaire des jeunes à une véritable politique éducative de lutte contre l'échec scolaire. On voit aussi se profiler la mise en place d'une instance hiérarchique dans les écoles et le retour des EPEP, avec de véritables « patrons ». Au nom d'une gestion locale et managériale.

### Gestion managériale et sécuritaire

Sous couvert de réformer l'éducation prioritaire, le dispositif (E)CLAIR transforme résolument les conditions d'enseignement. **Le dispositif est maintenant étendu aux écoles primaires** du secteur des établissements Clair.

Il s'agit d'instaurer un nouveau mode de gestion managériale et sécuritaire pour les élèves, mais aussi pour les personnels : indemnités spécifiques, postes à profil, recrutement des personnels enseignants et administratifs ... sur proposition du chef d'établissement !

Selon Christian Nique chargé d'une mission d'évaluation et de suivi du programme Clair, « *les postes à profil sont le seul moyen de favoriser les projets cohérents. Mais cela nécessite une information sur l'établissement et le projet mis en œuvre dans le cadre du programme Clair. Les postes vacants dans les éta-*

*blissement Clair sont désormais considérés comme des postes à profils ».*

Cette caporalisation, avec nomination d'un « Préfet des études », traduit une approche sécuritaire de l'échec scolaire (diagnostique police, équipes mobiles de sécurité) ... sans moyens supplémentaires.

### Dans la ligne de la mise en place d'établissements du 1<sup>er</sup> degré

Le récent Rapport Reiss sur le fonctionnement des écoles du 21<sup>ème</sup> siècle met l'accent sur les regroupements d'écoles, la disparition des petites structures et **l'action sur la flexibilité des personnels** - nomination non pas dans une école mais dans un regroupement avec présence d'un-e seul-e directeur/trice pour le regroupement (relance des EPEP – E2P).

À l'instar du dispositif (E)CLAIR, l'existence d'établissements autonomes du 1<sup>er</sup> degré pourrait permettre aux directeurs/trices de procéder directement au recrutement des EVS/AVS. À la tête de petites entreprises au caractère propre, ces nouveaux chefs pourraient choisir leur staff en fonction des profils des personnels et de leur projet.

Comment ne pas voir le rapport avec la généralisation des fusions d'écoles et l'augmentation des postes à profil, notamment sur des postes de direction à « contraintes spécifiques » dans les projets de nombreux règlements départementaux du mouvement des enseignants du 1<sup>er</sup> degré ?

Des résistances s'organisent, des collègues sortent du dispositif, refusant les pressions qui pèsent sur les personnels. Une intersyndicale nationale demande le retrait de la circulaire « CLAIR » du 7 juillet 2010.

**SUD éducation s'inscrit au cœur des mobilisations contre ECLAIR !**